

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-40 du 10 décembre 2015 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSX1530951S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Michel DALOZ est nommé secrétaire général de l'Établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes - Auvergne à compter du 10 décembre 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 10 décembre 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS